



Office de Tourisme
châtaigneraie
cantalienne

Office de Tourisme de la Châtaigneraie cantalienne

28 avenue du 15 septembre 1945

15290 LE ROUGET

www.chataigneraie-cantal.com

info@chataigneraie-cantal.com

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme

Date : mercredi 8 décembre 2021 à 18h00 salle de la Communauté de Communes à Saint-Mamet la Salvetat.

Etaient présents Mmes et M. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

M. CABANES, M. CANCHES, M. CANTOURNET, M. CASTANIER, M. LACARRIERE, M. MALVEZIN, M. MANHES, Mme MIQUET, Mme PLANTECOSTE, M. PONTON.

Représenté(e)s ayant donné pouvoir :

M. MERAL (ayant donné pouvoir à Mme PLANTECOSTE), M. PIGANIOL (ayant donné pouvoir à M. MANHES), M. TURQUET (ayant donné pouvoir à M. MANHES), M. ROUET (ayant donné pouvoir à M. CASTANIER).

Excusé(e)s :

M. CHARREIRE, Mme COURET, M. FÉVRIER, Mme FORESTIER-GRAMOND, M. SERIEYS, M. VIEYRES.

M. Manhès ouvre la réunion, présente ensuite les personnes excusées et propose de commencer l'ordre du jour.

1- Présentation du Budget Prévisionnel 2022

M. Manhès présente le budget prévisionnel.

Côté dépenses :

On note une petite augmentation de la masse salariale qui revient quasiment à hauteur du budget prévisionnel de 2020. Les charges de fonctionnement sont globalement stables. A noter toutefois, une augmentation des charges (EDF, Gaz, Eau, Ordures ménagères) dans la mesure où nous avons déjà constaté une augmentation en 2021. Au niveau de la promotion, il n'y aura pas de dépenses pour un support de promotion randonnée en 2022. De même, la carte de la Châtaigneraie plastifiée ne sera pas réimprimée. Le montant de l'impression "Cartes" augmente. En effet, un projet d'une carte du lac de Saint-Etienne Cantalès est en cours. Le passeport multi-activités ne devrait pas générer de dépenses dans la mesure où le support devrait être uniquement numérique et que la démarche devrait être intégrée aux actions du Fond Commun de promotion. Dans les autres dépenses, la mise à jour annuelle du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) est sous-traitée à une entreprise spécialisée. Ce document est obligatoire. M. Lacarrière pose la question du RGPD. M. Balmissé répond que le diagnostic de la structure a été effectué avec un balayage des données à conserver et/ou supprimer. La démarche est en cours. L'Office de Tourisme devrait débiter l'année 2022 en étant dans les règles.

Côté recettes :

La subvention de la Communauté de Communes reste identique. Le montant de la taxe de séjour 2020 est également inscrit. La provision "Taxe de Séjour" effectuée en 2021 est

intégrée au budget 2022 pour un montant de 20 000€. Pour rappel, en 2021, il avait été voté cette provision pour compenser la perte du montant de la taxe de séjour 2020 (-22000€ collectés- année de la pandémie et des restrictions sanitaires).

Les cotisations des adhérents sont en hausse (reprise de l'activité touristique attendue). Concernant les conventions de partenariat, elles reviennent presque à hauteur de 2020. On espère que le Festival de Boogie Woogie puisse avoir lieu en 2022. Les autres recettes sont stables.

Le budget prévisionnel est présenté à l'équilibre pour un total de 464 226,96€.

Le budget prévisionnel est soumis au vote des membres présents

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

2-Bilan de la saison touristique 2021 (Enquête de Conjoncture)

L'enquête de conjoncture est présentée.

Les données sont à retrouver sur le site pro de l'Office de Tourisme

<https://pro.chataigneraie-cantal.fr/wp-content/uploads/2021/12/Saison-touristique-2021.pdf>

3-Dossiers en cours - Taxe de Séjour, Projet VTT:

- Taxe de Séjour

Le document fait état de la perception de la taxe de séjour 2020. A ce jour, le montant de la taxe perçue est de 104 148,76€ soit une baisse de 18% par rapport à 2019.

En 2020, la Taxe Additionnelle Départementale a été également déclarée. Le taux de la taxe additionnelle départementale est de 10% qui doit être ajouté à la taxe de séjour de la Châtaigneraie cantalienne. A ce jour, elle représente 9 014,02€. Cet écart correspond aux dossiers sur lesquels la taxe additionnelle n'est pas indiquée.

La liste des dossiers non clos est communiquée. M. Balmisse rappelle les périodes de collecte et de perception de la taxe ainsi que la procédure de taxation d'office.

- Projet VTT

M. Balmisse présente les différentes étapes de ce projet qui a débuté en mai 2017. Un COPIL composé de membres d'associations locales, de techniciens, a été créé pour définir des circuits sur le territoire. Une première phase a concerné 6 circuits. Un dossier qui comprend pour chacun des circuits : les fiches projets, les relevés cadastraux, l'assemblage cadastral, la carte, les relevés de terrain, les conventions de passages privés et les délibérations a été déposé au Conseil Départemental. Le plan de financement intègre une participation du Conseil Départemental puisque les 6 circuits ont répondu au cahier des charges du PDIPR. Ces 6 circuits ont été opérationnels dans le courant de l'été 2021 (au 15 juillet). Les panneaux de signalisation, les poteaux et le balisage ont été mis en place.

Les 6 circuits de la phase 1 :

- Circuit 1 : Départ Marcolès
- Circuit 2 : Départ Puycapel (Calvinet-Mourjou), Cassaniouze,
- Circuit 3 : Départ Montsalvy
- Circuit 4 : Départ Maurs, Quézac
- Circuit 5 : Départ Arnac La Gineste
- Circuit 6 : Départ Le Rouget-Pers, La Ségalassière, Roumégoux

TOTAL 132,6 km

Une phase 2 dont la réflexion s'est poursuivie de septembre à novembre 2021, a permis la finalisation de 6 circuits supplémentaires. M. Balmisse ajoute que pour cette phase 2, une demande a été faite auprès du programme LEADER (Fonds Européens) afin de bénéficier de financement pour l'étude technique (recensement des besoins en aménagement, roadbook, pose signalétique) sur la base d'un investissement à hauteur de 33 216,21€, financé à 80% soit 26 573 €. Cette demande portée par la Communauté de Communes Châtaigneraie cantalienne a reçu un avis favorable de la commission. Suite à cet avis, le dossier complet des 6 circuits de la phase 2 a été déposé au Conseil Départemental pour inscription au PDIPR.

Le calendrier des étapes à venir est également détaillé permettant d'aboutir à une mise en activités des 6 circuits de la phase 2 pour l'été 2022.

- Circuit 7 : 24,5 Km - Départ Marcolès, Vitrac
- Circuit 8 : 32,4 Km - Départ Boisset
- Circuit 9 : 54,6 Km - Départ possible Maurs, St Etienne Maurs, Leynhac, St Antoine
- Circuit 10 : 16,9 Km - Départ Siran CIRCUIT 12 : 14,7 Km
- Circuit 11 : 22,6 Km - Départ Laroquebrou, St-Gérons, Saint-étienne Cantalès)
- Circuit 12: 28,5 Km - Départ Roannes Saint-Mary 28,5 km

TOTAL: 179,5 km

M. Balmisse ajoute qu'il reste la possibilité d'ajouter un circuit qui permettra de mailler plus encore le territoire. M. Castanier souhaite proposer un circuit sur le secteur de Cassaniouze, Sénezergues et Junhac. D'autres communes comme le secteur des lacs ou de la haute-Châtaigneraie sont également intéressées. La réflexion peut être menée sur du court à moyen terme.

M. Ponton prend la parole pour informer des problèmes de balisage et de difficulté sur le circuit "Balcon sur Maurs". M. Balmisse indique qu'il s'agit du circuit proposé par l'association maursoise qui a été repris. Concernant le balisage, ce problème avait été communiqué à la fois à l'Office de Tourisme, à la Communauté de Communes et à la Mairie de Quézac. La Communauté de communes et l'Office de Tourisme se sont rendus sur place et ont pu constater les difficultés. La semaine dernière, des agents techniques communautaires et Romain Gabrieck en charge de la randonnée à l'Office de Tourisme se sont rendus sur place pour modifier le balisage.

M. Ponton informe qu'une commission VTT devrait être créée au sein du club. M. Manhès et M. Balmisse restent à l'écoute de cette commission et l'invitent à informer la commission Randonnée créée au sein de la Communauté de Communes dont M. Méral a la charge, d'éventuelles remarques ou difficultés constatées.

4-Délibération dossier Leader Promotion Randonnée Pédestre et VTT:

M. Balmisse explique qu'un nouveau support de promotion de l'offre "Randonnée" à la fois pédestre, vélo et VTT doit être créé. En effet, la destination est désormais dotée d'une offre vélo (cyclo et VTT) conséquente. De plus, le classeur "Topoguide" édité en 2009 et présentant les circuits de randonnée pédestre est en rupture de stock. L'ensemble de l'offre de petites randonnées pédestres a été requalifiée en 2020. Il est désormais important de créer un nouveau support permettant de présenter l'offre randonnée dans sa globalité : à ce jour, 55 circuits de randonnée pédestre, 12 circuits VTT, 5 circuits cyclotourisme, la véloroute

GT2V (Grande Traversée du volcan à vélo) et 2 circuits cyclo sportif "RBX" (Romain Bardet Expérience)

M. Manhès présente la demande faite auprès de l'ADEPA pour bénéficier de fonds LEADER sur cette opération de promotion. Une délibération doit être prise par le Conseil d'Administration afin de valider la procédure. Le plan de financement est présenté pour un total de 38 482,24€ avec des fonds Leader à hauteur de 30 785,79€ et un autofinancement de l'Office de Tourisme de 7 696,24€.

La délibération est soumise au vote des membres présents

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

5-Achat bornes pour Vélo à Assistance Électrique :

M. Manhès présente sa volonté de doter les bureaux d'accueil de l'Office de Tourisme de bornes de recharge pour vélos à assistance électrique. Le Conseil s'interroge sur la justification de cette opération. Après débat, M. Balmisse explique qu'il s'agit de lancer une dynamique sur le territoire. Nous avons constaté au fil de la réunion que désormais une offre vélo conséquente était proposée en Châtaigneraie Cantalienne.

- Des circuits cyclo proposés par la Fédération française de cyclotourisme
 1. La Châtaigneraie entre Cère et Rance 67km au départ de Saint-Mamet
 2. Aux portes du Quercy 48km au départ de Maurs
 3. Au coeur de la Châtaigneraie 62km au départ de Maurs
 4. Aux portes de la Vallée du Lot 56km au départ de Montsalvy
 5. Barrage de Saint-Etienne Cantalès 68km au départ de Laroquebrou
- 2 circuits cyclo sportifs RBX Romain Bardet Expérience
 1. Le circuit cyclo des lacs de 144km
 2. Le circuit cyclo de la Vallée du Lot 139,5km
- La Grande Traversée du Volcan à Vélo : de la Vallée du Lot au Val d'Allier en traversant les Monts du Cantal

Une véloroute en itinérance avec plusieurs étapes consécutives dont les 2 premières se situent en Châtaigneraie cantalienne. Le site FranceVéloTourisme, site de référence de l'itinérance à vélo, assure majoritairement la promotion du circuit. Il s'agit d'une marque qui fédère une offre homogène et identifiable de services utiles aux touristes à vélo. L'objectif étant de diffuser cette marque sur les itinéraires offrant des itinéraires cyclables touristiques, jalonnés et respectueux du cahier des charges.

En Châtaigneraie cantalienne, pour les 2 étapes concernées ont été labellisés Accueil Vélo. Pour intégrer ce site de promotion touristique, les structures à proximité de la véloroute ont été labellisées Accueil Vélo. :

1. De Port d'Agrès jusqu'à Maurs 16,88km , 1h06
 - Le Camping du Moulin de Chaules de Saint-Constant
 - Le restaurant Le Relais de Saint-Constant
 - Le Gîte "La Maison d'Adèle" de Saint-Constant
 - Le Camping Le Vert à Maurs
 - Le village Vacances La Châtaigneraie à Maurs
 - La Brasserie Le Parisien à Maurs
 - L'Office de Tourisme de la Châtaigneraie cantalienne à Maurs



2. De Maurs jusqu'à Aurillac 45,92km , 3h04
 - L'Hôtel Restaurant Cruzel à Saint-Etienne de Maurs
 - Le Gîte L'Oustal d'André à Leynhac
 - Le Camping L'Etang aux Hirondelles à Marcolès
 - L'Auberge La Tomette à Vitrac
- Une offre de circuits VTT disponible depuis l'été 2021
 1. La Boucle de Marcolès 15,2km - Départ de Marcolès
 2. Au coeur des châtaigniers 35km - Départ de Puycapel (Calvinet) ou Cassaniouze
 3. De Montsalvy à la Vallée du Goul 19km - Départ de Montsalvy
 4. Balcon sur Maurs 15,5km - Départ de Maurs ou de Quézac
 5. Les Rives d'Enchanet 17,3km - Départ d'Arnac
 6. Ronde en Ségala 29km - Départ du Rouget, de Roumégoux ou de la Ségalassière

Une offre qui va encore s'étoffer avec :

- La concrétisation de 6 boucles VTT supplémentaires d'ici l'été 2022
 1. Circuit 24,5km - Départ de Marcolès ou Vitrac
 2. Circuit 32,4km - Départ de Boisset
 3. Circuit 57,6km - Départ de Maurs ou Leynhac ou St Antoine
 4. Circuit 16,9km - Départ de Siran
 5. Circuit 22,6km - Départ de Laroquebrou ou St-Gérons
 6. Circuit 28,5km - Départ de Roannes St Mary
- Le Circuit du Tour du Lac accessible aux Vététistes

De façon à démocratiser la pratique du vélo, les vélos à assistance électrique (cyclo ou VTT) se développent. Ils permettent une pratique du vélo à un public plus large. M. Manhès propose de doter chaque bureau de 2 bornes de recharge dans la mesure où la trésorerie de l'Office de Tourisme peut le permettre. Un devis de 4 200€ TTC est présenté. Cela permettra de proposer un service supplémentaire aux visiteurs de l'Office de Tourisme qui pourront laisser leur vélo sur la borne de recharge tout en découvrant le centre bourg dans lequel ils se trouveront.

6-Election du Trésorier:

Cette élection intervient du fait de la démission de Mme VILLARET (ancienne directrice des Bains du Rouget) à ce poste. M. Manhès demande si des membres sont candidats. Il informe que M. Turquet, membre dont il est le représentant durant cette réunion, lui a fait part de sa candidature. Il ajoute que seuls des membres issus de la société civile peuvent se présenter dans la mesure où des fonds publics sont gérés. Aucune autre candidature n'est constatée.

L'élection de M. Turquet au poste de Trésorier est soumise au vote des membres présents
Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

Fin de la réunion à 20h.